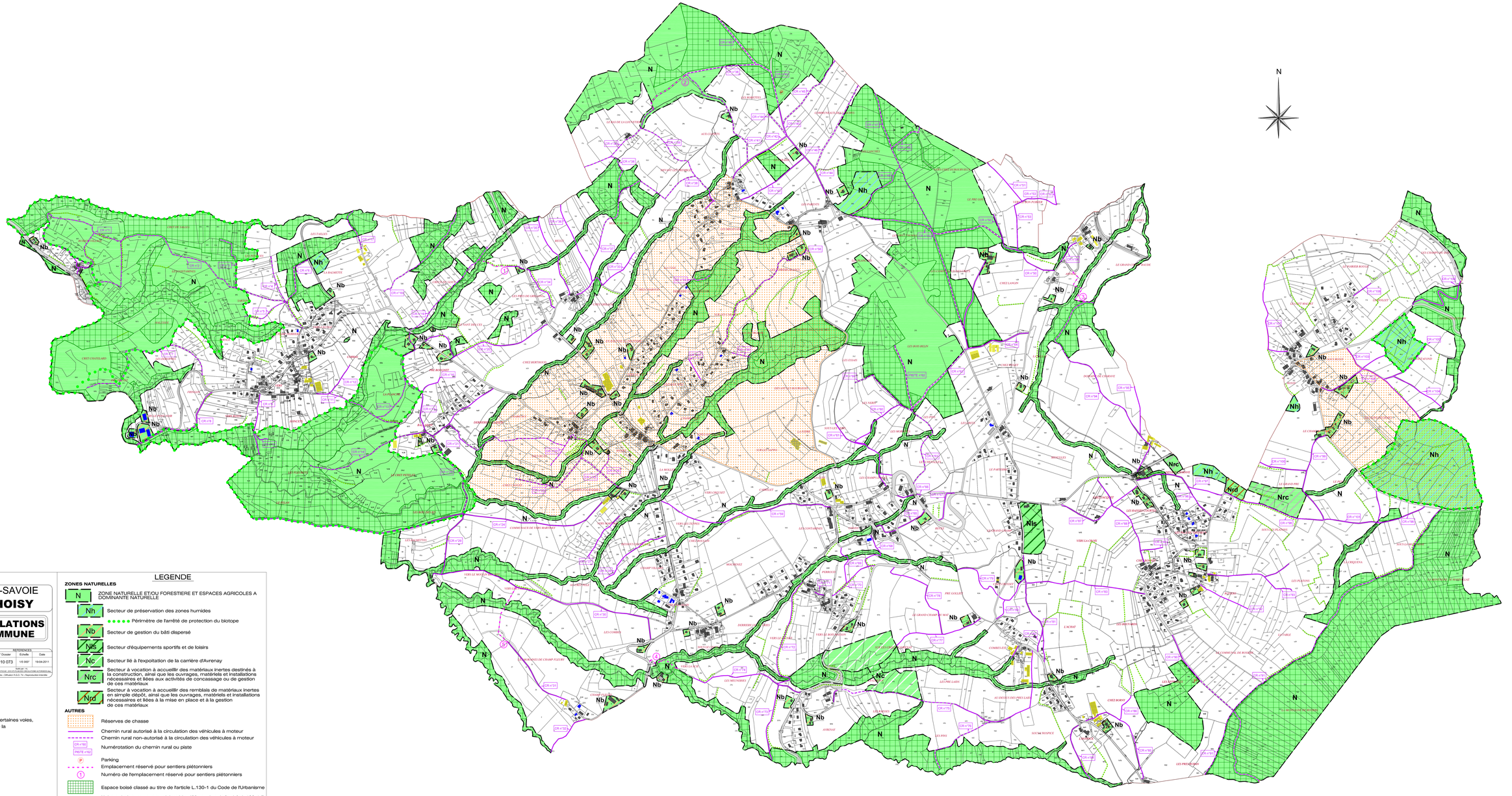

Département de la HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE CHOISY

PLAN GENERAL DES CIRCULATIONS AUTORISEES SUR LA COMMUNE

VIATEC

VIATEC ALTUS
Parc d'activités de la Caille
74350 ALLONZIER-LA-CAILLE
Tél : 04 50 56 04 20
Fax : 04 50 56 04 21
contact@viatec-altus.com

FOND CADASTRAL
Diffusion R.G.D. 74
Mise à jour du bâti à titre indicatif : mars 2010

REFERENCES		
N° Dossier	Echelle	Date
2010 073	1/5 000e	19-04-2011

Tous droits réservés, sauf pour les Plan Maternel, Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite

Original Dossiers (0) Droits de Plan Maternel - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite

Certifié conforme et vu pour être annexé
à l'arrêté N° 11/10 réglementant l'accès à certaines voies,
portions de voies ou à certains secteurs de la
commune de CHOISY,
en date du 29 Mars 2011.

Le Maire,

LEGENDE

ZONES NATURELLES

- N — ZONE NATURELLE ET/OU FORESTIERE ET ESPACES AGRICOLES A DOMINANTE NATURELLE
- Nh — Secteur de préservation des zones humides
- Périmètre de l'arrêté de protection du biotope
- Nb — Secteur de gestion du bâti dispersé
- Nls — Secteur d'équipements sportifs et de loisirs
- Nc — Secteur lié à l'exploitation de la carrière d'Avrenay
- Nrc — Secteur à vocation à accueillir des matériaux inertes destinés à la construction, ainsi que les ouvrages, matériels et installations nécessaires et liées aux activités de concassage ou de gestion de ces matériaux
- Nrd — Secteur à vocation à accueillir des remblais de matériaux inertes en simple dépôt, ainsi que les ouvrages, matériels et installations nécessaires et liées à la mise en place et à la gestion de ces matériaux

AUTRES

- Réserves de chasse
- Chemin rural autorisé à la circulation des véhicules à moteur
- Chemin rural non-autorisé à la circulation des véhicules à moteur
- CR n°60 / PISTE n°62 — Numérotation du chemin rural ou piste
- P — Parking
- Emplacement réservé pour sentiers piétonniers
- 1 — Numéro de l'emplacement réservé pour sentiers piétonniers
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Haies et boisements secondaires identifiés au titre de l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme
- Exploitations agricoles
- Bâtiment nouveau à titre indicatif

N° de l'E.R.	EMPLACEMENTS RESERVES LINEAIRES	Surface (m2)	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison entre deux sentiers piétonniers pour aménagement d'une continuité au Creux du Gout	156	Commune
2	Liaison entre deux sentiers piétonniers au Bas de la Louvetière	251	Commune
3	Liaison entre deux sentiers piétonniers à Arthaz	257	Commune
4	Liaison entre deux sentiers piétonniers Vers la Scie	192	Commune
5	Liaison entre deux sentiers piétonniers aux Moraines de Champ Fleury	320	Commune